



**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2006**

SOMMAIRE

PREAMBULE

Page 5

DONNEES GENERALES

Page 6 à 7

- a) Population des communes membres
- b) Composition du conseil communautaire
- c) Données fiscales 2006

ACTIVITES ANNEE 2006

ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

CULTURE

- a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles primaires et maternelles
Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien aux associations musicales communales Page 8 à 9
 - 1/ *Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance*
 - 2/ *Académie de musique et de danse*
 - 3/ *Soutien des associations musicales communales*

SPORTS/EDUCATION

- a) Financement et gestion des gymnase et des stade destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres Page 09
- b) Acquisition foncière, création et gestion du gymnase et des équipements sportifs de plein air destinés à l'éducation physique des élèves du second collège du canton, et en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres. Page 10
- c) Intervenants sportifs dans les écoles primaires Page 10
- d) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire Page 10
- e) Construction et gestion d'un pétanodrome Page 10
- f) Construction d'un terrain de football en gazon synthétique Page 10
- g) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal

- h) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.

Page 11 à 12

- 1/ Lycée de la Côtière
2/ Collège Anne Frank
3/ Collège de Saint André de Corcy

ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- a) Collecte et traitement des ordures ménagères Page 13
- b) Collecte sélective Page 13 à 14
- c) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel Page 14
- d) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...) Page 15
- e) Récupération des épaves automobiles non identifiables Page 15
- f) Assainissement des eaux usées Page 15
- g) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles Page 15 à 16

ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Page 17

ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

- a) Création et gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage Page 18
- b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition de sol et réalisation VRD) Page 18
- c) Initiatives locales pour l'emploi Page 18 à 19
- d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) Page 19
- e) Programme Local de l'Habitat Page 19

ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000

Page 20

- b) Actions de développement économique
1/ *Opération urbaine de Miribel* Page 20 à 21
2/ *Animations commerciales de fin d'année*
3/ *Signalisation directionnelle des zones d'activités*
4/ *Contrat Global de Développement / Contrat de développement Rhône Alpes*
- c) Schéma directeur et directive territoriale d'aménagement Page 21
- d) Aménagement rural Page 22
- e) Zones d'Aménagement concerté créées à partir du 1^{er} janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares Page 22
- f) Actions pour développer le tourisme Page 22

AUTRES COMPETENCES

- a) Transport Page 23
- b) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie Page 23

NOUVELLES COMPETENCES APPLICABLES AU 01/01/2006

Page 24 à 25

ANNEXES

Page 24 et suivantes

1/ Arrêté préfectoral du 19/01/2006 portant modification et extension des compétences de la CCMP

2/ Service public d'élimination des déchets ménagers

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

3/ Analyse du compte administratif 2006

4/ Fiche DGF 2006

PREAMBULE

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi CHEVENEMENT, a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) une série de dispositions visant à améliorer l'information des habitants et des communes membres sur l'activité des Etablissement Public de Coopération Intercommunal (E.P.C.I.).

Ce rapport s'inscrit dans cette démarche, avec pour volonté première de rendre compte de l'activité de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau (C.C.M.P.) aux conseillers municipaux des communes membres dont certains ne participent pas directement aux travaux et décisions communautaires, ou alors de manière thématique, et non global.

Ce rapport n'a pas pour objectif une parfaite exhaustivité, il vise à donner une vue générale des actions majeures réalisées ou enclenchées sur l'année.

DONNEES GENERALES

a) Population des communes membres

Tableau 1 / Population des communes de la CCMP

Communes membres	Population totale * (avec double compte)		Evolution 1990/1999	
	Année 1999	Année 1990	Nombre	%
Beynost	3560	3154	+ 406	12
Miribel	8600	7710	+ 890	11
Neyron	2174	1727	+ 447	25
St Maurice de Beynost	4057	3473	+ 584	16
Thil	960	949	+ 11	1
Tramoyes	1541	1144	+ 397	34
TOTAL	20 892	18 157	+ 2 735	15.06 %

Source : recensement INSEE 1999

b) Composition du conseil communautaire

Mode de représentation

La répartition des sièges au sein du Conseil communautaire est proportionnelle à la population des communes.

Population des communes

Nombre de représentants

Inférieur à 2 500 habitants

2 représentants

Neyron-Thil et Tramoyes

De 2 501 à 5 000 habitants

3 représentants

Beynost – Saint Maurice de B.

De 5 001 à 10 000 habitants

5 représentants

Miribel

Plus de 10 000 habitants

6 représentants

Le conseil est composé de 17 titulaires et 17 suppléants.

Composition du BUREAU au 31/12/2006

Monsieur Pierre MARCELLIN délégué communautaire et 3^{ème} vice-président a démissionné de ses fonctions. Une nouvelle élection a eu lieu lors du conseil du 08 juillet 2005. A. A compter de cette date le Bureau communautaire est composé de :

<i>Président :</i>	Michel MATRAS
<i>1^{er} vice-président</i>	Claude Jean GARNIER
<i>2^{ème} vice-président</i>	Michel VIENOT
<i>3^{ème} vice-président</i>	Henri MERCANTI
<i>4^{ème} vice-président</i>	Pierre GOUBET
<i>5^{ème} vice-président</i>	André GADIOLET

<i>1^{er} membre</i>	Jacques BERTHOU
<i>2^{ème} membre</i>	Joël AUBERNON

c) Données fiscales 2006

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) est le seul impôt perçu par la CCMP avec la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.).

Le taux d'imposition moyen en 2006 sur le territoire communautaire est de 10.72%. A l'issu de la période de lissage fixée à 7 ans (2007), un taux unique sera appliqué pour l'ensemble des communes membres.

Tableau 2 / Evolution de la Taxe professionnelle

	2006	2005	2004
Base TP	78 447 000	76 229 000	68 460 000
Taux	10.72%	10.50%	10.50%
Produit attendu en €	8 409 518	8 004 045	7 188 300
Base écrêtement TP	39 444 492	39 296 458	38 712 503
FDETP* versé en €	1 062 841	1 066 538	1 059 604

* FDETP : Fonds Départemental d'Ecrêtement de la Taxe Professionnelle

Au vu de l'évolution sensible des charges de gestion courante, des investissements lourds à réaliser à moyen terme et de l'application en 2007 de la réforme de la taxe professionnelle avec plafonnement des bases, le conseil a voté une augmentation de 0.22 point de la taxe professionnelle, soit un taux pour l'année 2006 de 10.72%.

Tableau 3 / Evolution de la TEOM

	2006	2005	2004
Base TEOM	20 929 408	19 712 658	
Taux	5.50%	5.50%	%
Produit attendu	1 151 117.44	1 085 000	

L'évolution des bases de TEOM de +6.17% a été jugée suffisante ne nécessitant pas une augmentation du taux de TEOM, maintenu à 5.50%.

Tableau 4 / Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2006

	2006	2005	2004
Population DGF	21 019	21 019	21 019
Potentiel fiscal par habitant	582.413911	528,039726	510,442647
Coefficient d'intégration fiscale	0.308145	0,376368	0.471346
Dotation de base	146 871	143 584	72 596
Dotation de péréquation	0	0	0
Bonification	197 680	191 914	193 924
Dotation de compensation	2 507 741	2 747 002	2 449 507
Dotation d'intercommunalité	335 498	335 498	267 133
Total DGF	2 852 292	2 809 500	2 716 027

La dotation DGF par habitant en 2006 est de 135.70 €.

Pour plus de précisions Cf. la fiche individuelle de DGF en annexe du rapport.

ACTIVITES RELEVANT DU DOMAINE CULTUREL, SPORTIF ET EDUCATIF

La CCMP est fortement présente dans ce domaine qui représente plus de 34.32% des dépenses réelles de fonctionnement, soit en valeur absolue 1 214 558.44 €.

CULTURE

La musique est un des domaines d'action privilégié de la CCMP qui de la petite enfance au collège, au sein de l'Académie ou des associations qu'elles subventionnent, permet à chacun de s'épanouir.

a) Organisation de l'enseignement musical dans les écoles **Enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderie et crèche)** **Fonctionnement des écoles municipales de musique et de danse et soutien** **aux associations musicales communales**

1/ Interventions musicales en milieu scolaire et enseignement musical pour la petite enfance (halte-garderies et crèches)

La communauté de communes propose aux enseignants des écoles maternelles et primaires de bénéficier d'un intervenant en musique. Ces interventions en milieu scolaire sont assurées par des enseignants titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants) et agréés par l'inspection académique. Les intervenants aident les enseignants qui le souhaitent à concevoir et mettre en œuvre un projet musical, à développer une pédagogie ouverte à tous les types de musique et formes d'expression

Plus de 82 heures d'enseignement ont été données chaque semaine dans les groupes scolaires et 2h50 dans les crèches et haltes garderies des communes pour un coût annuel 2006 de 86 772.58 euro, coût qui correspond uniquement à la masse salariale.

2/ Académie de musique et de danse

Tableau 5 / Académie - bilan des inscriptions

	2005/2006	2004/2005	2003/2004
Nombre d'élève	845	771	754

Le nombre des élèves des écoles de musique et de danse est en progression constante. L'objectif est d'arriver à 900 élèves sur les deux sites d'ici 2008/2009.

En 2006, sous l'impulsion de Joël AUBERON, délégué aux affaires culturelles, une réflexion a été engagée avec les enseignants et directeurs pour concevoir un projet d'établissement répondant à deux objectifs majeurs:

- accueillir plus d'élèves tout en maintenant le budget à son niveau actuel
- former des amateurs éclairés qui pourront poursuivre cette pratique durant leur vie d'adulte dans un cadre associatif ou pour leur simple plaisir personnel.

Parallèlement à cette réflexion, l'année 2006 a vu l'ouverture du chantier de construction de l'école de musique-site de Miribel pour un coût après ouverture des plis de 1410 470.39 € HT.

Le dossier du relogement des écoles de musique et de danse devrait ainsi s'achever en septembre 2007 avec l'ouverture de la nouvelle école du site de Miribel.

Tableau 6 / Académie - masses financières - CA

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	836 568.20	782 337.07	727 903.33
Recettes de fonctionnement	257 698.33	234 064.81	223 816.50

L'Académie de musique et de danse en 2006 plus de 24 % des dépenses de fonctionnement des services de la CCMP. Plus de 90% des dépenses correspondent aux salaires des enseignants, soit une trentaine d'équivalent temps plein.

3/ Soutien des associations musicales

Dans le prolongement de son action au sein de l'Académie de musique et de danse, la CCMP aide et soutien les associations musicales reconnues d'intérêt communautaire qui constituent le relais naturel entre une pratique académique et une pratique plus libre de la musique.

Tableau 7 / Montant des subventions de fonctionnement versées aux associations musicales

Associations musicales	Commune d'origine	2006
Gabriel Chardon	Beynost	28 000
L'Espérance	Beynost	7 000
Total annuel en euro		35 000

SPORTS / EDUCATION

La CCMP assure la gestion de plusieurs équipements sportifs liés à la pratique scolaire du second degré et/ou aux associations d'intérêts communautaires. La réalisation d'un centre nautique est depuis 2005 à l'étude.

a) Financement et gestion des gymnase et stades destinés à l'éducation physique des élèves du collège et, en dehors des heures scolaires, aux associations sportives des communes membres

Gymnase et Stade Saint Martin Gymnase du collège de Beynost

Les gymnases et stades de la CCMP sont destinés en journée à la pratique des activités sportives des enfants des collèges Anne Frank et Louis Armstrong. Plus de 3000 heures sont dédiées chaque année aux scolaires. A partir de 17 heures, les installations sont accessibles prioritairement aux associations d'intérêts communautaires, et le cas échéant aux associations des communes membres qui en font la demande

Tableau 8 / Gymnase Saint Martin - Masses financières / CA 2006

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	94 323.89	68 976.43	91 599.54
Recettes de fonctionnement	16 550.60	38 845.67	6 118.14

Tableau 9 / Gymnase du collège de Beynost - Masses financières / CA 2006

	2006	2005
Dépenses de fonctionnement	44 289.33	9 330.78
Recettes de fonctionnement	8 447.33	0.00

Le gymnase de Beynost est opérationnel depuis décembre 2005 avec notamment un mur d'escalade, équipement non présent à ce jour sur le secteur, ainsi que deux salles spécialisées en plus de la salle multisports. Cet équipement permet ainsi d'élargir les plages d'entraînement des associations communautaires et de participer au développement d'autres associations (tir à l'arc, escrime...). En plus du gymnase des terrains sont toujours en cours d'acquisition afin de réaliser un terrain en herbe et une piste d'endurance.

b) Intervenants sportifs dans les écoles primaires

Depuis la rentrée 2004/2005, l'ensemble des groupes scolaires bénéficie des compétences d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Trois intervenants (2 à temps complets et 1 à temps non complet /22 h 30) assistent les enseignants qui en font la demande pour les aider techniquement et pédagogiquement dans la pratique des activités physiques.

Le coût net de ce service en 2006 a été de 64 178.08 euros..

Depuis 2005, les intervenants sportifs ont élargi leurs actions aux centres de loisirs et centres aérés en proposant à la mi juillet, aux jeunes de 8 à 10 ans, une semaine gratuite d'activités sportives.

c) Etude, construction et gestion d'une piscine intercommunautaire

Une étude a été lancée en juillet 2005 en partenariat avec la Communauté de Communes du canton de Montluel visant à partir des données socio-économiques du secteur et de l'analyse des besoins à définir des scénarii d'aménagement et un pré-programme pour la réalisation d'un centre nautique. Une commission ad hoc composée de techniciens des sports aquatiques, du conseiller pédagogique de circonscription et d'élus des deux EPCI a travaillé en étroite collaboration avec le cabinet AMEX.

Le 03/01/2006 (Montluel) et le 03/04/2006 (Miribel) une présentation des scénarii possibles a été faite par AMEX auprès des délégués titulaires et suppléants des deux communautés. A l'issu de cette étape, la 3CM et la CCMP ont fait part de leurs orientations respectives quant à la dimension et au financement de l'opération. En désaccord sur la typologie d'équipement et la hauteur des participations, la CCMP a poursuivi seule la réflexion décidant de retenir le scénario 3bis qui répond à l'ensemble des besoins (sports-loisirs ludiques / sport-santé) pour un coût global estimé à 11 767 626 € TTC. Le 03/07/06, en assemblée générale, le cabinet AMEX a présenté ce scénario et monsieur le responsable de la commission finance a exposé les résultats de l'étude financière prospective 2006/2011 démontrant les capacités de la CCMP à intégrer un tel projet.

La 3CM par délibération du 25/10/2006 s'est prononcée sur sa participation au projet aux conditions suivantes :

- Participation forfaitaire de 1 500 000 € à l'investissement
- Participation de 25% au déficit de fonctionnement plafonné à 125 000 € /an
- Accès des scolaires aux mêmes conditions tarifaires que ceux de la CCMP

Par délibération du 06/11/2006, le conseil communautaire a pris les quatre décisions suivantes lançant officiellement la création du centre nautique :

1/ construction d'un centre nautique à caractère sports-loisirs ludiques / sport-santé conformément au scénario 3bis proposé par le cabinet d'étude AMEX pour un coût global hors terrain et frais financiers estimé à 11 767 626 € TTC

2/ accord de principe pour la participation financière de la Communauté de Communes du Canton de Montluel aux conditions suivantes ::

- Participation forfaitaire de 1 500 000 € à l'investissement
- Participation de 25% au déficit de fonctionnement plafonné à 125 000 € /an
- Accès des scolaires aux mêmes conditions tarifaires que ceux de la CCMP

3/ implantation du centre nautique sur le forum des sports, sis sur la commune de Saint Maurice de Beynost.

4/ lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec désignation du jury de concours

Le 13/12/2006 l'assemblée délibérante a validé le périmètre d'implantation du centre nautique, sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost, et autorisé Monsieur le Président de la CCMP à engager la négociation des terrains avec la commune de Saint Maurice de Beynost pour environ 33 900 m².

d) Construction et gestion d'un pétanodrome

Ce projet engagé en septembre 2003 par la désignation d'un cabinet d'architecte a donné lieu en 2004 au dépôt d'un permis de construire. Le site envisagé étant en périmètre éloigné des captages de production d'eau potable, la DDASS 01 a donné un avis défavorable au système d'infiltration des eaux de toiture et de parkings par puits perdus. Cette contrainte technique nécessitant d'importants travaux de viabilisation un nouveau site d'implantation a été recherché et validé en conseil le 11/05/2005. Le projet peut être implanté sur une parcelle de 4200m² au forum des sports de Saint Maurice de Beynost. Ce projet n'a pas donné lieu en 2006 à une poursuite des études engagées.

e) Terrain de football en gazon synthétique

Fin 2003 la CCMP a décidé de construire un terrain de football en gazon synthétique permettant de compléter le niveau des équipements nécessaires à la pratique du football sur la Côteière. Après une étude établie par le cabinet ROBIN, et le lancement d'un appel d'offre ouvert, l'assemblée par délibération du 11/06/2004 et du 28/09/2004 a désigné l'entreprise LAQUET pour un montant de 786 599.87 euros TTC et a autorisé l'acquisition sur le forum des sports de Saint Maurice de Beynost d'une parcelle de 13 627 m² pour un coût de 8.75 € / m². Le terrain de football en gazon synthétique est opérationnel depuis le 1^{er} trimestre 2005.

Parallèlement à ce projet a été lancée la réalisation d'un vestiaire. Le projet stade APD a été validé lors de la séance du 15/12/2005 pour un coût estimé de 550 000 € HT. Par délibération du mois de juillet 2006 l'assemblée a validé la désignation des entreprises pour un coût de 568 670.22 € HT.

Le chantier a démarré à la rentrée 2006/2007 avec une date d'ouverture prévue à la rentrée 2007/2008.

f) Soutien aux associations sportives, culturelles et humanitaires dont le siège est situé dans la CCMP et dont l'activité dépasse le cadre communal

La CCMP apporte une aide financière ou en nature aux associations dont l'activité dépasse le simple cadre communal tant par le nombre de ses adhérents que par son rayonnement sportif, l'objectif étant de bénéficier sur le territoire de la CCMP de clubs dynamiques, d'un bon niveau sportif, qui jouent un véritable rôle socio-éducatif.

La réflexion engagée en 2004 sur les compétences communautaires, et notamment la définition de l'intérêt communautaire, a permis de désigner quatre autres associations d'intérêt communautaire en plus d'Ain Sud Foot :

- Côteière Hand Ball
- Saint Maurice Volley Côteière
- Beynost BMX Côteière
- Pétanodrome-Côteière

Tableau 10 / Subventions versées aux associations sportives (comptes 6574 et 6572) / CA

	2006	2005	2004
Ain Sud foot	71 500	70 000	70 000
Côteière Hand Ball	6 000	2 250	
Saint Maurice Volley Côteière	2 000	1 900	
Beynost BMX	10 000	4 000	

Afin de favoriser le sentiment communautaire la CCMP a financé en 2006 l'acquisition de jeu de maillots aux couleurs de la CCMP pour un montant global de 7 500 €. Une subvention exceptionnelle de 2 500 € a également été versée au club d'escalade Vertical Côteière pour permettre son démarrage.

g) Gestion de la part qui revient aux communes membres dans le financement de l'enseignement secondaire du premier et du second cycle et de ses activités annexes non prises en charge par le département, la région ou l'Etat.

1/ Lycée de la Côteière

Le S.I.C.O.M.I.P. (Syndicat Intercommunal de la Côteière de Miribel et du Plateau), puis par transfert à compter du 01/01/1998 la communauté de communes, ont participé financièrement à l'acquisition et à l'aménagement des terrains du lycée, ainsi qu'à la construction du gymnase.

La CCMP participe également à l'entretien des espaces extérieurs et du gymnase. Par délibération du 30 septembre 2002, et dans l'attente d'un accord avec le SIVOM de Meximieux, la répartition de la charge nette est de 45% pour la CCMP et de 55% pour la 3CM.

Tableau 11 / Lycée de la Côtère - Masses financières / CA

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	46 465.53	67 760.63	69 662.04
Entretien des espaces extérieurs et du gymnase	41 094.00	42 374.00	41 712.00
Charges financières	5 371.53	25 386.63	27 950.04

Les charges financières mentionnées au tableau ci-dessus correspondent au remboursement des intérêts des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains.

2/ Collège Anne Frank

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la CCMP n'assume plus la maîtrise d'ouvrage déléguée des gros travaux de réparation qui engendrait une participation financière à hauteur de 14% du montant H.T. Ces travaux incombent entièrement au département de l'Ain.

La CCMP finance cependant :

- 480 heures en faveur des élèves de la SEGPA pour leur permettre une meilleure maîtrise de la langue française, de définir leur projet d'orientation et pour la plus grande part leur apporter un soutien scolaire.
- le remboursement des prêts contractés pour l'acquisition et l'aménagement des terrains

Tableau 12 / Collège Anne Frank - Masses financières / CA

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	8 499.92	9 166.50	11 294.76
Recettes de fonctionnement	0.00	0.00	0.00

3/ Collège de Saint André de Corcy

Dans le cadre du transfert de compétence, et conformément au principe de représentation/substitution, la Communauté de communes représente la commune de Tramoyes au S.I.V.O.M. Centre Dombes.

A ce titre, la communauté de communes participe financièrement au fonctionnement général du collège (fonctionnement du collège, association des parents, foyer, remboursement des annuités) et au fonctionnement administratif du S.I.V.O.M. qui gère cette compétence.

Tableau 13 / Collège de Saint André - Masses financières / CA

	2006	2005	2004
Participation SIVOM	23 942.00	19 339.00	13 351.00

ACTIONS POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Ce thème de compétences se résume en fonctionnement principalement à l'exercice de la collecte et du traitement des ordures ménagères (collecte traditionnelle, collecte sélective et exploitation de la déchetterie). Ces services représentent à eux seuls 49% des dépenses réelles du budget communautaire. Pour la partie investissement, la lutte contre le ruissellement (bassins d'infiltration, bassins de rétention, seuils gabions...) représente une part non négligeable des opérations de travaux.

Collecte et traitement des ordures ménagères (fonctionnement et investissement)

Historiquement la collecte des ordures ménagères était assurée par convention par la Communauté de Communes du Canton de Montluel (3CM), et ce sur l'ensemble des communes membres de la C.C.M.P. Sur demande de la Préfecture de l'AIN une mise en concurrence a du être réalisée pour satisfaire à l'article 1^{er} du code des marchés publics. La 3CM n'a pas souhaité répondre à cette consultation ouverte. Depuis le 01/10/2005, VEOLIA PROPLETE assure la collecte.

Ce changement de gestionnaire a permis de procéder à des modifications du cahier des charges. Afin de stimuler le tri sélectif et contenir les dépenses liées à ce service, les fréquences ont été diminuées. Depuis octobre 2005 seuls les centres villes sont collectés deux fois par semaine. Deux prestations supplémentaires ont été mises en place la collecte des encombrants et le nettoyage des bacs.

Cf. fiches détaillées jointes en annexe

Tableau 14 / Collecte et traitement des OM - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	1 171 955.57	1 058 734.45	956 744.81
Recettes de fonctionnement	1 152 895.00	1 093 953.00	1 100 071.00

En 2006 la CCMP a effectué deux dépenses exceptionnelles au profit de la 3CM pour un montant total de 332 768 euros :

- l'une pour la mise aux normes de la station d'enfouissement du Bois de Morencin : 157 380 €
- l'autre pour compenser les difficultés engendrées par le départ de la CCMP du service OM : 175 388 €

a) Collecte sélective

La CCMP a signé en avril 2002 un partenariat avec la société ADELPHE pour assurer la prise en charge de la valorisation des déchets d'emballages ménagers et le soutien financier de la mise en place et du développement du système. La collecte sélective a débuté officiellement le 15 septembre 2002.

Tableau 15 / Tonnages collectés et recyclés exprimés en KG

	2006	2005	2004
Emballages légers	163 532	140 528	154 708
acier	19 444	16 006	26 106
alu	1 856	1 212	1 865
EMR	64 652	60 477	48 906
ELA	11 890	11 296	9 250
plastique	65 690	84 780	68 581

	2006	2005	2004
Journaux-mag'	410 465	366 296	384 085
Verre	583 400	746 500	567 690

Tableau 16 / Collecte sélective - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Dépenses de fonctionnement	222 277.73	195 128.37	201 083.99
Prestataires de services (ONYX et GUERIN)	207 109.19	185 969.32	183 345.37.
Divers	4 561.33	5 364.06	511.89
Communication	10 607.21	3 794.99	17 226.73
Recettes de fonctionnement	107 725.79	172 457.71	97 836.38

Fin 2006, en complément de la collecte sélective, une action intitulée « un jardin un composteur » a été lancée permettant aux habitants de la CCMP de bénéficier à prix réduit d'un composteur de 325 litres ou de 675 litres. L'objectif visé est de diminuer la part de la matière fermentescible dans la collecte traditionnelle des ordures ménagères.

b) Extension et gestion de la déchetterie, et prise en charge de la participation de Thil au fonctionnement de la déchetterie de la communauté de communes du canton de Montluel

Les communes de Tramoyes, Neyron, Saint Maurice de Beynost, Beynost et Miribel ont accès à la déchetterie intercommunale de Miribel, sise zone industrielle de la Tuillière. Depuis le 1^{er} janvier 2006 les habitants de la commune de Thil se rendent également sur le site de Miribel.

Tableau 17 / Déchetterie – apport en KG

	2006	2005	2004
TOTAL	6 438 370	6 000 240	6 374 620

L'exploitation de la déchetterie intercommunale de Miribel est assurée par un prestataire de service. La société MARCELPOIL SA a succédé le 4 novembre 2002 à la société ONYX. Le contrat est basé sur un coût moyen à la tonne de 52,22 euros TTC.

La déchetterie a accueilli en 2006 près de 179 000 visiteurs.

Tableau 18 / Déchetterie - montant annuel des dépenses / CA

	2006	2005	2004
Prestation de service	323 671.01	295 138.89	306 834.80
Contribution 3CM	0.00	20 764.00	19 154.00
Intérêts des emprunts	4 724.67	5 724.85	6 661.69
Divers	0	28.00	0.00
Total	328 395.68	321 655.74	332 650.49

c) Définitions d'orientation de prévention contre les nuisances (bruits, pollution...)

Aucune action spécifique n'a été menée en 2006.

d) Récupération des épaves automobiles non identifiables

Par délibération en date du 28/09/2004, le conseil communautaire a souhaité que soit inscrite la compétence suivante : « organisation et prise en charge de la récupération des épaves automobiles non identifiables, situées sur le domaine public des communes membres ».

Une convention tripartite a été signée avec le Conseil Général de l'Ain et le GIE « Epav'service » qui prend en charge les évacuations. La CCMP verse une prime à l'épave de 38 euros.

En 2006, 8 véhicules ont été enlevés contre 10 l'année dernière.

e) Assainissement des eaux usées

Une nouvelle compétence intitulée « prise en charge par la CCMP des travaux de raccordement des eaux usées de la commune de Thil à la station d'épuration des communes de Saint Maurice de Beynost et de Beynost » a été votée à l'unanimité le 30/03/2004

La CCMP prend à sa charge la réalisation et la gestion de la canalisation de transport des effluents qui partira de Thil pour rejoindre la station d'épuration de Beynost / Saint Maurice de Beynost. Le 05/12/2005 il a été notifié au cabinet GINGER Environnement un marché d'étude de faisabilité pour l'assainissement de Thil et la réalisation de la conduite de transport des effluents.

La commune de Thil après analyse des coûts a décidé de rester en assainissement autonome. La réalisation du raccordement n'est donc plus à l'ordre du jour de la CCMP.

f) Etude et travaux pour la lutte contre le ruissellement et les pluies torrentielles

Les travaux de lutte contre le ruissellement se poursuivent. En 2006, 16 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2006) pour un total de 1 101 429 € soit 11% des opérations d'investissement.

Tableau 19 / Lutte contre le ruissellement - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Dépenses d'investissement	447 738.45	393 487.66	864 996.79

Tableau 20 / Lutte contre le ruissellement – opérations d'investissement inscrites en 2006

Opérations	Libellé
33	Bassin de la Robinette
34	Beynost / Bassin de Pré Mayeux
35	Beynost / Bassin des Bottes
36	Beynost / Bassin de Trivoly VC 36
37	Beynost / Bassin écrêteur de la Conche
38	Miribel / exutoire du bassin du Mas Rillier
39	Miribel / Ravin des Boulées et Neyron
40	Miribel / Bassin de Polxinge
42	Neyron / Torrent du Rapan
69	Beynost / Panerel soutien des berges
70	Beynost / canalisation Trivoly vers l'Ormoz
72	St Maurice / exutoire des eaux de la Paroche et seuil du bassin de l'ancienne carrière

80	Beynost / Piège à graviers bassin de Trivoly
81	Neyron / Torrent du Rapan amont
107	Torrent du Petit Cruy
108	Tramoyes / fossé de récupération

En 2006, les travaux de lutte contre le ruissellement ont représenté 15% des opérations d'investissement réalisées par la CCMP, soit un total de 447 738.45 €.

Les projets suivants ont donné lieu à validation de la phase Avant Projet :

- Torrent des Boulées : 442 000 € HT
Réalisation de 12 seuils en gabions dans le torrent des boulées et dans son affluent situé à l'Ouest du centre-ville de Miribel. Ces travaux permettront de limiter le transport solide et stabiliser le profil en long des ravins :
 - « Ravin de Neyron – Sud » : 250 m de long – 6 seuils
 - « Ravin des Boulées – Nord » : 340 m de long – 6 seuils.

Les projets suivants ont donné lieu à désignation des titulaires

- Beynost / curage du bassin d'infiltration des eaux de Pré Mayeux
42 990 € HT

ACTIVITES RELEVANT DE LA VOIRIE

Depuis l'arrêté préfectoral du 23/12/1999 portant modification des statuts communautaires, la CCMP est compétente dans le domaine de la voirie pour ce qui concerne de manière exhaustive les réalisations concernant :

- la voirie nouvelle du domaine public
- l'aménagement urbain des routes départementales et nationales :
 - o création de trottoirs
 - o aménagement de sécurité
- l'entretien des aménagements urbains des routes départementales et nationales, à l'exception

En 2006, 22 opérations ont été inscrites au budget (opérations nouvelles et restes à réaliser 2005) pour un total de 3 406 818.73 € soit près de 30% des crédits d'investissement contre 20% en 2005.

Tableau 21 / Voirie - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Réalisé	1 278 594.55	375 803.40	342 490.20

Tableau 22 / Voirie – opérations d'investissement inscrites en 2006

N°44 / Accès voirie du collège
N°46 / Miribel / Plateau piéton J.Guillon
N°47 / Miribel / carrefour du four à chaux
N°48 / Miribel / trottoirs base intermarché
N°50 / Miribel / Montée neuve création de trottoirs
N°51/ Neyron / rue Saint Didier
N°52 / Neyron / Giratoire devant anciennement chez Dédé
N°53 / Thil / aménagement de sécurité RD 61A
N°55 / Tramoyes / Aménagement RD 38 vers Echets
N°56 / Tramoyes / Giratoire mairie
N°57 / Tramoyes / aménagement auberge à église
N°58 / CCMP / voirie d'intérêt communautaire
N°66 / Miribel / Les Echets phase 3
N°67 / Miribel / Mas Rillier / Plateaux surelevés
N°71 / St Maurice / réaménagement de la gare
N°73 / Thil / Aménagement de sécurité en face mairie
N°75 / Pont de l'île
N°82 / Beynost / giratoire RN 1084/84
N°85 / Miribel / Voirie académie de musique
N°91 / Miribel les Echets / RD38 et RD71 + PAV
N°92 / Neyron / voirie entrée Ouest + trottoirs
N°93 / Thil / Trottoirs vers Niévroz et Esacapade
N°106 / Miribel - extension des parkings de la gare
Art.20414 / Beynost - giratoire RD61b

En 2006, les travaux de voirie ont représenté 45% des investissements réalisés par la CCMP, soit un total de 1 278 594.55 €.

Les projets suivants ont donné lieu à validation de phase Avant Projet (AVP)

- Tramoyes / Aménagement du carrefour RD38-RD82
210 000 € HT.
- Thil / aménagement de la place du village et aménagement de la traverse de Thil, sur la RD 61b
540 000 € HT.
- Beynost / Aménagement de sécurité RN84 entrée Est et liaisons piétonnes
107 975 € HT

Les projets suivants ont donné lieu à désignation d'entreprises ou de bureau d'étude :

Travaux

- Miribel / Pont de l'île
577 340.25 € HT
- Beynost / Giratoire de l'ex RN 84 et ex RN 1084
327 345.20 € HT
- Thil / aménagements de sécurité
284 088.95 € HT
- Miribel – les Echets / aménagements du carrefour route du Mas Rillier et rue des ormes
68 559.00 € HT
- Miribel – les Echets / aménagements du carrefour route du Mas Rillier et rue des ormes
68 559.00 € HT
- Neyron – travaux de génie civil pour mise en sécurité de la RD71H
76 280.58 € HT

Maitrise d'oeuvre

- Tramoyes – maitrise d'oeuvre giratoire RD38/RD82
10 395 € HT
- Miribel – maitrise d'oeuvre pour la réalisation de trois passages surélevés
4 900 € HT

ACTIVITES RELEVANT DES AFFAIRES SOCIALES

a) Accueil des gens du voyage

Le plan départemental d'accueil des gens du voyage élaboré par la Préfecture et le Conseil Général de l'Ain en collaboration avec les collectivités prévoit sur notre secteur une aire d'accueil et une aire de grands passages. A partir de 2003 des réunions ont eu lieu avec les maires des communes membres de la CCMP pour définir des lieux d'accueil.

Par délibération en date du 15/02/2006 le conseil communautaire a désigné les emplacements suivants :

Aire d'accueil

Sur la commune de Beynost, au lieu dit « Pré Caillat », au Sud du chemin du Pillon, parcelles cadastrées n°150, 152, 154 et 156.

Aire de grands passages

- Solution N°1 - Sur la commune de Miribel, un terrain situé dans le parc de Miribel-Jonage, à gauche après le pont de l'autoroute.
- Solution N° 2 - Sur la commune de Miribel, un terrain situé sur le Plateau, à proximité de l'actuel motocross.

Il est précisé que dans l'hypothèse où l'implantation de l'aire de grands passages ne pourrait se faire à l'intérieur du Parc de Miribel-Jonage (solution 1), la solution N°2 sera appliquée de facto

Par délibération du 13/12/2006 le conseil a autorisé le Président à procéder aux acquisitions nécessaires à la réalisation de l'aire d'accueil.

Le bureau d'étude SOGREAH consultant a été désigné en octobre 2006 pour concevoir l'aire d'accueil. Le montant des études est fixé à 55 200 € HT.

b) Maison d'Accueil Spécialisé : étude, programmation et investissement (acquisition du sol et réalisation VRD)

La CCMP a délibéré en pour étendre la surface d'implantation du projet

c) Initiatives locales pour l'emploi

La Mission Locale, en partenariat avec les communes de Miribel et Saint Maurice de Beynost, a développé des relais emplois. La communauté de communes a participé jusqu'en 2005 à cette démarche par le financement des frais de télécommunications et du petit matériel.

Une subvention de fonctionnement est également versée chaque année à la mission locale de Bourg en Bresse qui gère l'ensemble de ces activités.

Tableau 23 / Initiatives emplois - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Relais emplois de Miribel	0.00	569.99	1 374.05
Relais emplois de Saint Maurice	0.00	62.68	94.02
Mission Locale / subvention	22 095.80	22 800.00	22 800.00
Total	22 095.80	23 432.67	24 268.07

Par délibération du 04/04/2003 la CCMP a décidé de procéder à la création d'un bâtiment de 150 m² environ destiné à accueillir sur le site du Four à Chaux, à Miribel, la mission locale. Ce bâtiment sera situé sur le même site que l'ANPE et constituera ainsi un pôle emploi.

Le 08/07/2005 et le 22/11/2005 l'assemblée a désigné les entreprises de travaux pour un coût global de 277 020.17 € HT. Le bâtiment a été achevé à l'automne 2006 et mis immédiatement à disposition à titre gratuit de la MLJ.

d) Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.)

Cette compétence a pour objet de favoriser l'implantation d'un service d'aide aux personnes âgées et handicapées à travers un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

La CCMP a décidé en 2002/2003 de créer un pôle solidarité regroupant l'Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain et du SSIAD, ainsi que la création d'une antenne du Centre de Planification et d'Education Familial, service du Conseil Général de l'Ain.

Le bâtiment livré en août 2005 accueille gratuitement l'ADAPA et le CPEF de l'AIN.

e) Programme Local de l'Habitat

Le conseil communautaire par délibération du 03/07/2006 s'est engagé dans l'élaboration d'un PLH avec pour objectifs de :

- maîtriser la pression foncière
- favoriser la mixité des populations pour une meilleure harmonie de vie
- développer et de diversifier les logements sociaux dans le parc public et privé
- de permettre la requalification du parc privé
- produire des offres de logements à loyer maîtrisé

ACTIVITES RELEVANT DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques créées à partir du 1er janvier 2000.

Aucune action dans le cadre de cette compétence.

b) Actions de développement économique

1/ Opération urbaine de Miribel

La CCMP dans le cadre d'une opération FISAC intitulée opération urbaine de Miribel subventionne depuis 2001 une partie des actions de communication interne et de promotion commerciale collective développées par l'union économique de Miribel. L'objectif est le maintien du petit commerce en centre-ville. Un animateur économique, agent de la CCMP, assure depuis juillet 2001 le suivi administratif de cette opération et le développement des différentes actions.

La dernière phase du dispositif a été validée le 11/06/2004 avec deux actions financées par la CCMP :

Fiche 1 / animation de l'opération

Fiche 4 / développement de la carte de fidélité

2006 a vu la poursuite de ces actions.

2/ Signalétique directionnelle des zones d'activités

La commission développement économique a lancé une étude pour la signalisation directionnelle des zones d'activités faisant le constat que :

- la signalétique actuelle était déficiente, voire inexistante,
- qu'il était nécessaire de diriger les transporteurs et autres usagers sur les zones par des circuits spécifiques détournant ce flux des centres villes

Le bureau d'étude Ariane Signalétique a été désigné pour établir un concept graphique, une typologie, un cahier des charges en vue d'une consultation de fourniture et de pose de panneaux.

Une consultation a été lancée début 2006 qui a permis de désigner pour la pose et la fourniture des panneaux de signalétique la société PORTE ENSEIGNE SIGNALETIQUE pour un montant de 96 135 € HT.

3/ Contrat de Développement Rhône-Alpes

Le contrat global de développement s'est achevé en juillet 2004.

La CCMP par délibération en date du 30/03/2004 a décidé

- d'adhérer à la démarche l'élaboration du CDRA Bugey-Côtière –Plaine de l'Ain d'une durée de 5 ans
- à participer financièrement, au prorata de la population, au coût des éventuelles études et missions de conseil qui pourraient être engagées dans le cadre de l'élaboration du CDRA.

Ce nouveau contrat englobe les Communautés de Communes de Miribel et du plateau, du Canton de Montluel, et de la Plaine de l'Ain et de Bugey- Vallée de l'Ain (et éventuellement Pont d'Ain –Priay - Varambon) ;

En 2005, des commissions thématiques se sont réunies afin de définir des actions pouvant être subventionnées par la Région dans le cadre du CDRA.

- emploi-formation et insertion
- entreprises et activités économiques
- habitat-logement et services
- social – sports
- transports – infrastructures
- tourisme – patrimoine.

En 2006 le travail de ces commissions et du comité de pilotage s'est poursuivi pour aboutir le 20 septembre à une présentation du programme d'actions. Le programme a été remis officiellement à la Région Rhône Alpes le 02 novembre pour validation.

c) Schéma directeur / Directive Territoriale d'Aménagement

Schéma Directeur Bugey Côtière Plaine de l'Ain

La CCMP fait partie des intercommunalités concernées par le périmètre du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain fixé par arrêté préfectoral du 10 octobre 1997. Depuis le passage en TPU avec DGF bonifiée elle se substitue aux communes membres.

Tableau 25 / BUCOPA - masses financières / CA

	2006	2005	2004
Fonctionnement du BUCOPA	19 060.02	14 729.08	14 729.08

Le syndicat assure des travaux d'études et de planification pour le compte des collectivités adhérentes, et parfois des missions de conseil et d'assistance :

- la démarche Interscot
- les démarches d'études thématiques :
 - le schéma de cohérence transport Côtière Val de Saône.
 - les réunions du Groupe de Travail des Opérations d'Urbanisme
 - PLH de la communauté de communes de Miribel et du Plateau
- les réunions organisées dans le cadre de certains projets (Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, extensions de carrière, etc.).
- l'élaboration du CDRA Plaine de l'Ain-Côtière

d) Aménagement rural

Aucune action n'a été menée dans ce cadre.

e) Zones d'aménagement concerté (ZAC) créées à partir du 1er janvier 2000 et dont la surface dépasse 4 hectares

Une étude de faisabilité concernant la réalisation d'une zone d'activité à caractère industriel sur Beynost, au lieu dit les Malettes, a été réalisée en 2004. Cette étude réactualisée en 2006 a confirmé la faisabilité du projet et l'attrait de la zone.

La commission des affaires économiques, des finances et le Bureau communautaire après mûres réflexions sur le risque financier lié à une telle opération ont décidé de poursuivre ce projet de 14 hectares avec pour objectif premier le confortement des bases de taxe professionnelle de la CCMP, et accessoirement une plus value sur la vente des terrains. Afin d'entamer les démarches visant à la création de la ZAC (périmètre, programme prévisionnel de construction, régime fiscal...), à son aménagement et à sa commercialisation, le Bureau communautaire a demandé qu'un accord de principe soit donné par le conseil communautaire sur ce projet ainsi que sur le lancement d'une consultation pour la désignation d'une équipe pluridisciplinaire (géomètre, notaire, architecte paysager, juriste...) chargée de son élaboration sous maîtrise d'ouvrage de la CCMP.

Cet accord a été donné lors de la séance du 06/11/2006 ainsi que la possibilité d'acquérir au prix des domaines les parcelles concernées par ce projet d'aménagement.

f) Actions pour développer le tourisme

La communauté de communes aide financièrement l'office du tourisme par le versement d'une subvention de fonctionnement et la prise en charge directe du local sis 1104, grande rue à Miribel.

Tableau 26 / Office du tourisme - masses financières / CA

Dépenses de fonctionnement	2006	2005	2004
Subvention O.T.	48 000.00	41 350.00	30 050.00
Mise à disposition du local	10 636.11	9 539.50	10 238.03
TOTAL	58 636.11	50 889.50	40 288.03

AUTRES COMPETENCES

a) Transport

Cars Philibert / ligne régulière

Vu les difficultés de circulation sur la RN 84, et afin de développer l'usage des transports en commun, le conseil par délibération du 17/07/2003 a décidé de prendre à sa charge une partie du billet plein tarif des lignes régulières 171,132,129,130 des cars PHILIBERT, entre Neyron et Beynost.

Cette participation permet un abaissement du prix et une unification des tarifs à 0,70 d'euros.

Tableau 27 / Participation versée à PHILIBERT / ligne régulière Neyron-Beynost

	2006	2005	2004
Participation / Car Philibert	21 489.67	20 268.95	19 073.84

En 2006 près de 45 000 voyageurs ont bénéficié de ce tarif préférentiel.

Organisation des transports collectifs / modification statutaire

La CCMP et la 3CM ont engagé avec la Préfecture de l'Ain et le Conseil Général de l'Ain une étude sur l'organisation des transports collectifs sur la Côtière. Cette démarche initiée au début de l'année 2006 doit permettre à terme d'élaborer un Plan de Transport Urbain (PTU) et de mettre en place des offres de transport.

Malgré les compétences déjà acquises dans ce domaine « mise en place de navettes de transport intercommunal » et « participation au coût de transport de la ligne régulière de car entre Neyron et Beynost » la Préfecture de l'Ain a demandé à la CCMP d'élargir le champ de ses interventions en inscrivant le libellé suivant : « organisation des transports collectifs sur le territoire de la Communauté de Communes ». Cette compétence générale fait de la CCMP l'Autorité Organisatrice des Transports (AOT) sur son territoire et permettrait de percevoir auprès des entreprises de plus de 9 salariés la taxe « versement transport » pour financer tout ou partie du futur service.

Par délibération en date du 25/09/2006 l'assemblée a validé cette nouvelle compétence.

b) Construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

La CCMP compétente pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie a désigné le 11/06/2004 la SEDA comme maître d'ouvrage délégué de cette opération.

Ce bâtiment sera réalisé sur un tènement de 6 990 m² sis avenue de Saint Maurice à Miribel et comportera 20 logements, une capacité d'hébergement de 4 gendarmes auxiliaires et des locaux administratifs et techniques.

Par délibération du 30/11/2004, l'assemblée a lancé la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour un coût travaux évalué à 2 980 000 € HT et a désigné les membres du jury du concours d'architecte. Lors de la séance du 08/07/2005 l'assemblée a désigné l'équipe d'architecte pour un montant d'honoraire de 404 653.95 € HT.

En 2006 la phase d'études d'avant projet s'est poursuivie.

Par délibération en date du 14/06/2006 l'assemblée a donné son accord sur les conditions locatives et le plan de financement de l'opération pour un coût global (travaux + honoraires) estimé à 5 112 305 € TTC.

Tableau 28 / Caserne de gendarmerie / CA

Opération 78	2006	2005	2004
Dépenses réalisés	38 743.80	74 339.84	22 193.16

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2006****ANNEXES**

1/ Arrêté préfectoral du 19/01/2006 portant modification et extension des compétences de la CCMP

2/ Service public d'élimination des déchets ménagers

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

3/ Analyse du compte administratif 2006

4/ Fiche DGF 2006

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2006**

ANNEXES

2/ Service public d'élimination des déchets ménagers

- Fiches récapitulatives (déchetteries, collecte sélective et ordures ménagères)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2006**

ANNEXE

3/ Analyse du compte administratif 2006

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
EXERCICE 2006**

ANNEXE

4/ Fiche DGF 2006